

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1885-1886.

Premier Feuilleton de Pétitions.

M. Montefiore Levi, 1^{er} Rapporteur.

N° 1. — Les Président et Secrétaires de l' « Union des charbonnages, mines et usines métallurgiques de la Province de Liège » présentent des observations au sujet du Projet de Loi portant abrogation des articles 73 à 75 de la loi du 21 avril 1810 sur les mines ainsi que des dispositions prescrites par les articles 76—80 de la même loi, en tant qu'elles se rapportent aux permissions d'usines.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 2. — Les Président et Secrétaire de la « Société commerciale, industrielle et maritime » d'Anvers appuient la demande en concession d'un chemin de fer direct de Bruxelles à Mayence, présentée par les comtes Joseph et Louis Van der Straten Ponthoz.

Même demande des Président et Secrétaire de l' « Association commerciale, maritime, industrielle et agricole » de l'arrondissement d'Ostende, du Conseil communal d'Ixelles, des Président et Secrétaire de la « Ligue du Commerce et de l'Industrie », de Gand.

Le Conseil communal d'Ostende émet un vœu en faveur de ce chemin de fer.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 3. — Le sieur Arthur Gobiet, demeurant à Dison, appelle l'attention du Sénat sur un mémoire qu'il a rédigé en vue de signaler aux industriels Belges le pays des Balkans comme offrant des débouchés à leurs produits ; il sollicite des membres du Sénat un subside destiné à subvenir aux frais d'établissement du Comptoir Belge à créer en Serbie et en Bulgarie.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à MM. les Ministres des Affaires étrangères et de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 4. — Le Conseil communal d'Ixelles émet le vœu de voir le canal de Wil-lebroeck racheté et approfondi par l'État et jouir, au point de vue des péages, d'un régime aussi favorable que celui des canaux de l'État.

Le Conseil communal de Saint-Gilles émet un vœu identique et demande la transformation de cette voie de communication en canal maritime.

Le Conseil communal de Laeken exprime le vœu de voir les Chambres, sans s'arrêter au vote émis par la Commission des Canaux brabançons, reprendre l'étude des travaux tendant à faciliter les communications par voie navigable entre la mer et l'agglomération bruxelloise.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

M. le Baron de Crombrughe de Looringhe, 2^e Rapporteur.

N° 5. — La Dame Rosalie Vanneste, ex-institutrice à Rollegheem-Capelle, sollicite itérativement l'intervention du Sénat auprès de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour être admise à la pension et obtenir, le paiement de sa pension des années précédentes.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 6. — Le sieur Debry, secrétaire-receveur du bureau de bienfaisance à Thiméon (Hainaut), sollicite itérativement l'intervention du Sénat pour obtenir que la délibération du Conseil communal de Thiméon, en date du 22 juillet 1884, nommant un receveur communal, soit annulée ; le pétitionnaire rappelle que sa demande a déjà fait l'objet d'un rapport de la Commission des pétitions du Sénat concluant au renvoi de sa requête à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, mais que jusqu'à ce jour aucune solution n'est intervenue.

CONCLUSIONS DD RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 7. — Le sieur Frédéric Ackerman, instituteur libre à Ronsbrugge-Haringhe, demande à rentrer dans les droits à la pension qu'il a perdus par son passage à l'enseignement libre.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 8. — Le Conseil communal et des habitants d'Avelghem, sollicitent l'intervention du Sénat pour obtenir la construction d'un chemin de fer d'Audenarde à Orroir.

Même demande des Conseils communaux et d'habitants de *Celles, Synghem, Leupegghem, Sulsique, Autryve, Dottignies, Pecq, Asper, Bossuyt, Eyne, Moen, Eename, Audenarde, Quaremont, Helchin, Saint-Denys-Westrem et Berchem* (Flandre); — des Conseils communaux de *Beveren lez-Audenarde, Estaimpuis, Escanaffles, Tournai, Waarmaarde* et d'habitants de *Kerkhove*.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 9. — Le sieur Désiré Devos, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, sollicite l'intervention de la Législature pour obtenir qu'au moins en ce qui le concerne, la décision du jury du dernier concours de littérature dramatique française soit considérée comme non avenue et qu'il en soit appelé à un autre jury si toutefois le Gouvernement n'aime mieux l'indemniser de la somme constituant le prix que le jury lui a refusé.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 10. — Le sieur Corneillie, ancien sous-instituteur primaire à Alveringhem, mis en disponibilité pour suppression d'emploi, actuellement instituteur à l'école adoptée de la susdite commune, demande à toucher, à partir du 1^{er} janvier dernier jusqu'à ce qu'il soit de nouveau investi d'une fonction communale, la quote-part annuelle due par l'État et la province dans le traitement d'attente de 1,000 francs qui lui a été accordé en novembre 1884.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 11. — Le sieur Arthur Van de Leene, demeurant à Courtrai, demande que les pièces administratives et les documents officiels de toute nature destinés aux Flamands soient rédigés en flamand.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 12. — Le Conseil communal de Wetteren prie la Législature de reviser la législation sur les lieux d'inhumation.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à MM. les Ministres de la Justice et de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 13. — Les Présidents et Secrétaires du « Nederduitsche Bond » d'Anvers sollicitent la présentation d'un Projet de Loi stipulant :

1° Qu'aucun fonctionnaire ou employé de quelque rang que ce soit ne pourra plus être nommé dans les contrées flamandes, dans l'enseignement, l'administration ou la magistrature, sans avoir prouvé qu'il y a une connaissance suffisante de la langue flamande ;

2° Que personne ne pourra plus être admis à occuper un emploi quelconque dans les administrations centrales de l'Etat à Bruxelles, sans avoir donné preuve d'une connaissance convenable des deux langues.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à MM. les Ministres des divers Départements.

N° 14. — Des habitants de Moorseele (arrondissement de Courtrai) émettent un vœu en faveur d'un chemin direct, à construire par l'Etat, de Courtrai à Ypres, passant par les communes de Gulleghem, de Moorseele, de Becelaere et de Gheluwelt.

Même demande d'habitants d'Ypres, Gheluwelt, Gulleghem, Becelaere. — de membres de l'« Union commerciale, Industrielle et Agricole » de Courtrai-Roulers, et du Conseil communal de Courtrai.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 15. — Le sieur H. Bradfer, ancien instituteur officiel, à Liège, prie le Sénat de vouloir bien, au cours de la session actuelle, voter une disposition législative qui ait pour effet de le réintégrer dans ses droits à la pension.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 16. — Le Conseil communal de Chiny prie la Législature de proposer la suppression des traitements d'attente alloués aux institutrices et aux instituteurs en disponibilité.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

M. Hardenpont, 3^e Rapporteur.

N° 17. — Des conseillers communaux et des habitants d'Overpelt, Lille-Saint-Hubert, Canlille et Neerpelt sollicitent l'intervention de la Législature pour que, modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire, Neerpelt soit désigné, au lieu de Achel, comme chef-lieu de canton judiciaire.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 18. — Les juges de paix des cantons de Dalhem, Fleron, Hollogne-aux-Pierres, Dison, Herve, Stavelot, Aubel et Malines sollicitent le vote dans la présente session, du projet de loi déposé à la séance du 17 mai 1884, concernant la suppression des émoluments accordés aux juges de paix et l'augmentation graduelle de leur traitement d'après le nombre d'années de service.

Même demande des juges de paix des cantons de Binche, Wetteren, Somergem, Thuin, Nevele, Eeckeren, Templeuve, Chièvres, Nivelles, Saint-Hubert, Dour, Seneffe, Spa, Antoing et Haecht.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 19. — Le Conseil communal de Hingene sollicite l'intervention du Sénat pour obtenir que la loi sur le domicile de secours soit modifiée en ce sens que le batelier, qui conduit un bateau pour le compte d'autrui, soit assimilé au domestique et, comme conséquence, que les bateliers acquièrent leur domicile de secours après une période de cinq ans dans la commune où demeurent leurs patrons.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 20. — Le Conseil communal de Cruybeke (Flandre orientale), réclame l'abrogation de toutes les dispositions de la loi du 14 mars 1876 ayant trait au fonds commun ; il demande, en outre, une réduction du prix de la journée d'entretien dans les établissements de bienfaisance des villes.

Même demande des Conseils communaux de Basel, Tamise, Calcken, Saint-Gilles (Waes), Stekene, Sinay, Steendorp, Appels, Berlaere, Rupelmonde, Bugenhout, Laeken, Ophoven, Pâturages, Denderbelle et Zele.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 21. — Des marchands-bouchers et charcutiers, à Mons, se plaignent du droit d'abatage et d'expertise établi dans cette ville et sollicitent l'intervention de la Législature pour obtenir la suppression de cette taxe.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

M. le comte d'Oultremont. 4^e Rapporteur.

N° 22. — Le sieur Braibant, Denis, ex-facteur des postes à Erpent, sollicite un secours, à défaut d'une augmentation de pension.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

N° 23. — Des conseillers communaux de Freux sollicitent l'intervention du Sénat pour obtenir le transport, à prix réduit, de la chaux nécessaire aux cultivateurs luxembourgeois.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

N° 24. — La dame Rampelbergh se plaint d'un deni de justice.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 25. — Le Conseil communal de Bruxelles, émet le vœu de voir reviser l'article 47 de la Constitution, afin de permettre l'adjonction des capacités au cens pour les élections législatives.

Même demande des Conseils communaux de Marche, Ixelles, Molenbeek-Saint-Jean, Anvers, Charleroi, Gilly, Gosselies, Couillet, Saint-Gilles, Marchienne-au-Pont, Pâturages, Houdeng-Gœgnies, Frameries et Genappes; — de la Ligue des Gueux d'Anvers, du Cercle des capacitaires libéraux de la 5^e section d'Anvers et de l'Association libérale de Cureghem-Anderlecht.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 26. — L'Union démocratique de l'arrondissement de Liège émet le vœu de voir reviser immédiatement l'article 47 de la Constitution dans le sens du suffrage universel.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 27. — La Ligue des capacitaires libéraux de Bruxelles, protestant contre les nouvelles restrictions apportées au droit électoral, émet le vœu de voir reviser immédiatement l'article 47 de la Constitution.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 28. — Le Conseil communal de Jumet émet le vœu de voir les Chambres législatives reviser le plus tôt possible l'article 47 de la Constitution, afin de permettre l'adjonction des capacités au cens pour l'électorat général.

Même demande des Conseils communaux de Dinant, Dampremy, La Louvière, Couvin, Frasnes, Dison, Houdeng-Aimeries, d'Andrimont, Ougrée, Marcinelle, de l'Association libérale de La Hestre, et de la Jeune garde libérale d'Auvelais.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 29. — Le Conseil communal de Laeken proteste contre le Projet de Loi électorale récemment voté et émet le vœu que les Chambres inscrivent immédiatement à leur ordre du jour la revision de l'article 47 de la Constitution dans le sens déjà consacré par la Loi de 1883 pour les élections communales et provinciales.

Même demande du Conseil communal de Châtelet.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 30. — La « Jeune Garde libérale de Marcinelle » émet un vœu en faveur de la revision de l'article 47 de la Constitution dans le sens du suffrage universel.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 31. — Le Conseil communal de Morlanwelz demande l'adjonction des capacités au cens pour l'électorat général.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 32. — La « Jeune garde libérale d'Ostende » exprime le vœu de voir reviser sous peu l'article 47 de la Constitution dans le sens de l'adjonction des capacités au cens.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 33. — Le sieur H.-J. Tonglet, ancien commis des postes de 2^e classe, à Spontin, demande la revision de sa pension.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

M. Dethuin, 5^e Rapporteur.

N° 34. — Des membres du Comité administratif de la Société Évangélique ou Église Chrétienne, missionnaire belge, prient la Législature de vouloir bien autoriser le Gouvernement à appliquer à leur Église les dispositions de la loi du 4 mars 1870, sur le temporel des cultes dont l'article 18 accorde le bénéfice aux administrations des églises protestante, anglicane et israélite, en ce qui concerne les rapports de ces administrations avec l'autorité civile.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 35. — Les sieurs Hanssens et Delin signalent à l'attention de la Législature la nécessité de déplacer le Tir national pour le reconstruire à Molenbeek-Saint-Jean.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 36. — Les Président et Secrétaire de la « Fédération des Commissaires et Officiers de police du Royaume, » réclament itérativement la présentation d'un Projet de Loi fixant le minimum des traitements de ces fonctionnaires et leur affiliation à une Caisse de retraite de l'État.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 37. — Le Conseil communal de Merckem (arrondissement de Furnes-Dixmude), prie le Sénat de rejeter toute proposition qui, sous quelque prétexte que ce soit, aurait pour résultat de créer une armée de réserve.

CONCLUSIONS DU RAPPORT:

Dépôt sur le bureau pendant la discussion du Budget de la Guerre.

N° 38. — Les Président et Secrétaire du « Comité Central des Huissiers de Belgique » demandent :

« 1° L'abrogation de l'article 4 du Code de procédure civile et son remplacement par la disposition suivante :

» Tous les huissiers d'un même canton auront le droit de donner toutes les citations et de faire tous les actes devant la justice de paix. Dans les villes où il y a plusieurs justices de paix, les huissiers exploitent concurremment dans le ressort de la juridiction assignée à leur résidence. Tous les huissiers du même canton seront tenus de faire le service des audiences et d'assister le juge de paix, toutes les fois qu'ils seront requis; les juges de paix choisiront leurs huissiers audienciers ;

» 2° L'unification du tarif des actes de leur ministère pour toute la Belgique ;

» 3° Une rémunération plus équitable de leurs émoluments et droits de transport en matière répressive ;

» 4° La nomination des syndics ou présidents de leurs chambres par les huissiers eux-mêmes. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

M. Van Ockerhout, 6^e Rapporteur.

N^o 39. — Des habitants de *Bruges* réclament l'établissement d'un droit d'entrée sur le bétail.

Même demande d'habitants de *Gheluwe, Wulverghem, Woesten, Hollebeke, Bixschote, Becelaere, Ypres, Kemmel, Houthem, Oostvleteren, Dranouter, Wulveringham, Watou, Westroosebeke, Boesinghe, Zuydschote, Reninghe, Reninghelst, Vlamertinghe, Zillebeke, Westoutre, Nieuwerkerke, Mijlstraat, Voormezele, Wytschaete, Wervicq, Zantvoorde, Dickebusch, Proven, Gheluveld, Saint-Jean, Brielen, Zonnebeke, Noordschote, Elverdinghe, Ronsbrugge-Haringhe, Lange-marck, Locre*, de localités non dénommées, des Conseils communaux et d'habitants de *Merckem* et de *Warneton*, du Conseil communal de *Poesele*, des membres de la Société agricole de l'arrondissement d'Ypres, et des président et membres du Comité agricole du canton de *Santhoven*.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Dépôt sur le bureau lors de la discussion éventuelle au Sénat de la proposition de MM. les Représentants de Nivelles et renvoi à la Commission qui sera chargée d'examiner ce projet de loi.

N^o 40. — Des habitants de *Westvleteren* demandent l'établissement d'un droit d'entrée sur le bétail et sur les céréales.

Même demande d'habitants de *Crombeke, Lanaye, Arc-Ainières, Herquegies, Buissenal, Anvaing, Deryneau, Stavele, Montrœul-au-Bois, Frasnes-lez-Buissenal, Forest-lez-Frasnes, Wodecq, Hacquegnies, Moustier, Everbecq, Houthem, Oosterzeele, Ellezelles, La Hamaide, Ellignies-lez-Frasnes, Flobecq*, des Conseils communaux de *Chiny, Avecapelle* et *Cortemarcq*.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Dépôt sur le bureau lors de la discussion éventuelle au Sénat de la proposition de MM. les Représentants de Nivelles et renvoi à la Commission qui sera chargée d'examiner ce projet de loi.

N^o 41. — Des filateurs de laine peignée et négociants en fil peigné de l'arrondissement de *Verviers* sollicitent l'intervention du Sénat pour obtenir le maintien du droit d'entrée qui existe sur les fils peignés.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Dépôt sur le bureau pendant la discussion du projet de loi y relatif.

N^o 42. — Le Conseil communal de *Nevele* demande l'établissement d'un droit d'entrée sur le bétail, dont le produit serait affecté à diminuer les charges qui pèsent sur l'agriculture.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Dépôt sur le bureau lors de la discussion éventuelle au Sénat de la proposition de MM. les Représentants de Nivelles et renvoi à la Commission qui sera chargée d'examiner ce projet de loi.

N° 43. — Des habitants de Binderveld demandent l'établissement d'un droit d'entrée sur les grains, le bétail et la viande.

Même demande d'habitants de Bas-Warneton, Ghyverinchove, Eben-Emael, Wulpen, des président et secrétaire de la section agricole de Herck-la-Ville et du Conseil communal d'Assenede.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Dépôt sur le bureau pendant la discussion éventuelle au Sénat de la proposition de MM. les Représentants de Nivelles et renvoi à la Commission qui sera chargée d'examiner ce projet de loi.

N° 44. — Les membres du Bureau du Comice du 6^e district agricole du Hainaut demandent l'établissement d'un droit d'entrée sur les céréales, le bétail, la viande et le beurre.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Dépôt sur le bureau lors de la discussion éventuelle au Sénat de la proposition de MM. les Représentants de Nivelles et renvoi à la Commission qui sera chargée d'examiner ce projet de loi.

N° 45. — Les Président et Secrétaire du 9^e district agricole à Westerloo demandent l'établissement d'un droit d'entrée sur le bétail, les grains et autres produits agricoles.

Même demande d'habitants de Meerhout, Ramsel, Hersselt, Vorst, Westerloo, Tongerlo, Eynthout, Westmeerbeek, Morckhoven, Veerle, Oevel, Varendonck, Houtvenne, Zoerle-Parwys et Hulschout.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Dépôt sur le bureau lors de la discussion éventuelle au Sénat de la proposition de MM. les Représentants de Nivelles et renvoi à la Commission qui sera chargée d'examiner ce projet de loi.

N° 46. — Les Président et Secrétaire de « l'Association des agronomes, cultivateurs, négociants et propriétaires » des arrondissements de Courtrai, Roulers, Thielt et Audenarde, sollicitent de la Législature, au nom des 1050 membres de l'Association, un vote approuvant sur la proposition des Députés de Nivelles.

Ils demandent en outre :

1° Que le principe de la réciprocité soit admis dans les tarifs des douanes pour tout ce qui concerne le bétail et les produits de l'agriculture ;

2° Que des mesures soient prises contre l'introduction sans droits des blés d'Amérique, et

3° Que les ressources provenant pour le Trésor des droits à frapper soient employées à dégrever l'agriculture.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Dépôt sur le bureau lors de la discussion éventuelle au Sénat de la proposition de MM. les Représentants de Nivelles et renvoi à la Commission qui sera chargée d'examiner ce projet de loi.

N° 47. — Des habitants de *Beerst* prient la Législature de voter la proposition de Loi présentée par les Représentants de Nivelles ; ils demandent, en outre, que des droits d'entrée soient établis sur les grains travaillés, tels que le vermicelle, le malt, la farine, etc., ainsi que sur les cotons filés ou non filés.

Les pétitionnaires forment le vœu que les revenus produits par les susdits droits d'entrée servent à réduire les tarifs de chemin de fer et les droits de navigation, à abolir l'impôt sur le tabac indigène, à améliorer la situation financière du fonds commun et à diminuer l'impôt foncier.

Même demande d'habitants de *Zarren, Capelle-Saint-Jacob, Stuyvekenskerke, Nieucappelle, Pollinchove, Oostkerke, Werckem, Keym, Couckelaere, Handzaeme, Dixmude, Caeskerke, Eessen, Bovekerke, Vladslloo, Woumen et Merckem.*

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Dépôt sur le bureau du Sénat lors de la discussion éventuelle au Sénat de la proposition de MM. les Représentants de Nivelles et renvoi à la commission qui sera chargée d'examiner ce projet de loi.

M. Pigeolet, 7^e Rapporteur.

N° 48. — Le Conseil communal de Saint-Gilles émet le vœu de voir établir un Conseil de prud'hommes, ayant son siège à Ixelles, chef-lieu du canton.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 49. — Le sieur Blontrock, instituteur communal à Laeken, demande que le 2^e alinéa de l'article 4 de la loi du 31 mars 1884 sur les pensions des professeurs et instituteurs communaux et de leurs veuves et orphelins, soit remplacé par la disposition ci-après :

« La pension sera calculée à raison des services réellement rendus et d'après la moyenne du revenu des cinq années dont le traitement du titulaire a été le plus élevé ; elle sera payée d'après les bases de l'article 8 de la loi du 16 mai 1876. »

Même demande du sieur J.-B. Claes, instituteur communal à Waerloos, mis en disponibilité, pour cause de suppression d'emploi.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Le Président,
Vicomte DE NAMUR d'ELZÉE.